

République Française

Département des Yvelines

Saint-Quentin-en-Yvelines
Communauté d'agglomération

DATE DE CONVOCATION
12/12/2025

DATE D'AFFICHAGE
CONVOCATION
12/12/2025

DATE D'ACCUSE DE
RECEPTION
PREFECTURE DES YVELINES
31/12/25

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 76

NOMBRE DE VOTANTS : 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 18 décembre 2025 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Lorrain MERCKAERT

Étaient présents :

Madame Ketchanh ABHAY, Monsieur François ANDRE, Monsieur Rodolphe BARRY, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Corinne BASQUE, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Bruno BOUSSARD, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Florence COQUART, Monsieur Michel CRETIN, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Pascale DENIS, Madame Claire DIZES, Madame Ginette FAROUX, Madame Valérie FERNANDEZ, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Gérard GIRARDON, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Catherine HATAT, Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Jamal HRAIBA, Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Monsieur Yann LAMOTHE, Madame Martine LETOUBLON, Monsieur Gérard LEVY, Monsieur François LIET, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Gérard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur Dominique MODESTE, Monsieur François MORTON, Monsieur Eric NAUDIN, Madame Nathalie PECNARD, Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI, Madame Sarah RABAULT, Monsieur Frédéric REBOUL, Madame Laurence RENARD, Madame Christine RENAUT, Madame Véronique ROCHER, Madame Alexandra ROSETTI.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Madame Sandrine CARNEIRO, Monsieur Benoit CORDIN, Madame Anne-Claire FREMONT, Madame Josette GOMILA, Madame Affoh Marcelle GORBENA, Monsieur Samuel TORRERO.

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste HAMONIC

Pouvoirs :

Monsieur Olivier AFONSO à Madame Ketchanh ABHAY, Madame Catherine BASTONI à Monsieur Bruno BOUSSARD, Madame Françoise BEAULIEU à Monsieur Bertrand COQUARD, Monsieur Christophe BELLENGER à Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Laurent BLANCQUART à Madame Valérie FERNANDEZ, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE à Madame Martine LETOUBLON, Monsieur José CACHIN à Madame Claire DIZES, Madame Chantal CARDELEC à Monsieur Bertrand CHATAGNIER, Madame Noura DALI OUHARZOUNE à Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Hélène DENIAU à Monsieur Jamal HRAIBA, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS à Madame Joséphine KOLLMANNSBERGER, Madame Catherine HUN à Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Tristan JACQUES à Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Eric-Alain JUNES à Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Laurent MAZAURY à Monsieur Thierry MICHEL, Madame Catherine PERROTIN-RAUFASTE à Madame Annie-Joëlle PRIOU-HASNI, Monsieur Ali RABEH à Madame Sandrine GRANDGAMBE, Madame Eva ROUSSEL à Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Isabelle SATRE à Monsieur Dominique MODESTE, Monsieur Brice VOIRIN à Madame Ginette FAROUX.

Budget

OBJET : 10 - (2025-236) - B) Saint-Quentin-en-Yvelines - Budget primitif 2026 - Budget annexe Assainissement

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 10 - (2025-236) - B) Saint-Quentin-en-Yvelines - Budget primitif 2026 - Budget annexe Assainissement

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-003 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-1 à 4, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants et L2313-1 et suivants,

VU la délibération n° 2025-337 relative au rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2026 présenté en conseil communautaire le 20 novembre 2026,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la maquette budgétaire et ses annexes réglementaires,

CONSIDERANT le rapport de présentation joint en annexe de la présente délibération,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Budget et pilotage du 9 décembre 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Adopte le budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (voté hors taxes), selon les équilibres suivants :

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	5 300 000	8 700 000	14 000 000
Recettes	5 300 000	8 700 000	14 000 000

Article 2 : Adopte la maquette et les annexes budgétaires réglementaires jointes à la présente délibération.

Article 3 : Rappelle que ce budget est voté au niveau du chapitre et par nature et qu'il utilise la nomenclature M49.

Article 4 : Approuve le montant relatif aux frais de structure à verser au budget principal : 424 476,00 €.

Article 5 : Fixe le plafond des virements de crédits entre chapitres à 7,5% du montant réel de chacune des sections (hors dépenses de personnel).

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Article 6 : Autorise le Président à recourir à l'emprunt dans la limite des inscriptions budgétaires.

Article 7 : Autorise le Président à signer toute convention financière avec les communes membres de l'EPCI et d'autres tiers dans le cadre de l'exécution budgétaire.

Publié sur le site de la communauté d'agglomération <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>

Adopté à l'unanimité par 70 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Michel FOURGOUS

«signé électroniquement le 31/12/25

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Annexe à la délibération

Présentation :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la présentation du budget primitif s'inscrit dans la continuité du rapport d'orientations budgétaires (ROB), débattu et adopté en séance le 20 novembre 2025. Ce rapport a permis d'exposer le contexte financier global de la collectivité, les grandes orientations de la politique budgétaire, ainsi que les priorités de l'action publique pour l'exercice 2026. Le budget primitif qui est aujourd'hui soumis à l'approbation de l'assemblée traduit, de manière concrète et chiffrée, ces orientations politiques et financières. Il constitue l'acte fondamental de la gestion annuelle de la collectivité, en fixant l'ensemble des recettes et des dépenses prévues pour l'exercice, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget primitif 2026 de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (1 budget principal et 3 budgets annexes) est présenté avec les équilibres suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	259 500 000	109 750 000	369 250 000
Budget annexe Assainissement	5 300 000	8 700 000	14 000 000
Budget annexe Aménagement	44 674 262	44 186 527	88 860 789
Budget annexe Gestion immobilière	11 400 000	3 000 000	14 400 000
Tous budgets	320 874 262	165 636 527	486 510 789

Le rapport de présentation et les annexes budgétaires ci-annexés permettent de fixer pour 2026 les différents crédits en dépenses et en recettes. Il convient de ne pas oublier que quatre autorisations de programme (AP) sont maintenues (cf délibération spécifique) et que les phasages de crédits sont également inscrits dans ce budget. Le budget primitif (BP) pourra évoluer en 2026 avec d'autres instances budgétaires comme le budget supplémentaire (BS) et les décisions modificatives (DM).

BUDGET PRIMITIF 2026

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

*Budget annexe
Assainissement*

SOMMAIRE

Rapport de présentation	p. 3
Tableau des équilibres, par chapitre	p. 10
Maquette et annexes budgétaires réglementaires	p. 11

RAPPORT DE PRESENTATION

TABLE DES MATIERES :

1. Introduction.....	2
2. Section d'exploitation	3
2.1 Les recettes d'exploitation (5,3 M€).....	3
2.2 Les dépenses d'exploitation (5,3 M€)	3
3. Section d'investissement.....	5
3.1 Les recettes d'investissement (8,7 M€)	5
3.2 Les dépenses d'investissement (8,7 M€).....	5

1. Introduction

Le budget Assainissement, compétence obligatoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, permet de répondre aux besoins liés à la gestion de l'assainissement (eaux usées).

Ce budget est voté hors taxes (HT) et sa principale ressource est constituée par la redevance d'assainissement, variable d'équilibre du budget.

Les prévisions en investissement pour 2026 se caractérisent essentiellement par la poursuite des travaux de réhabilitation et de rénovation de collecteurs dans les stations d'épuration et sur l'ensemble du réseau, ainsi que des travaux d'assainissement sur le territoire.

2. Section d'exploitation

2.1 Les recettes d'exploitation (5,3 M€)

Chapitre 70 – PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES 4,6 M€

S'agissant d'un service public industriel et commercial, le budget doit être équilibré exclusivement par les recettes prélevées auprès des usagers. Aussi, le produit de la redevance et des participations d'assainissement nécessaires à l'équilibre d'exploitation s'élève à 4,618 M€.

Il est rappelé qu'une délibération du Conseil communautaire présentée dans cette même instance, prévoit la fixation du supplément de prix au m³ (contre-valeur 2026) pour les usagers du service public du traitement des eaux usées de SQY au profit de l'Agence de l'eau Seine Normandie (redevance « Performance systèmes d'assainissement collectif »).

Chapitre 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 15 K€

Ce chapitre comprend les redevances de contrôle de la bonne exécution du contrat versées par la SEVES (Syndicat mixte pour la gestion du service des Eaux de Versailles Et Saint-Cloud).

Chapitre 76 – PRODUITS FINANCIERS 5 K€

Il s'agit des intérêts liés à des valeurs mobilières de placement transférées de l'ex CCOP (Communauté de communes de l'Ouest parisien comprenant les communes de Plaisir, Villepreux et Les Clayes-sous-Bois).

Chapitre 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS 100€

Il s'agit de produits exceptionnels destinés à couvrir d'éventuelles régularisations comptables.

Chapitre 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 0,7 M€

Les subventions reçues par Saint-Quentin-en-Yvelines qui ont participé au financement des biens amortissables font elles-mêmes l'objet de reprises, selon les mêmes règles que les biens qu'elles ont financés. La même somme est inscrite en dépense en section d'investissement.

Ce dispositif atténue la charge d'amortissement qui pèse sur la section d'exploitation. La reprise de subventions prévue pour 2026 est donc de 0,662 M€ (voir détail ci-dessous, en dépenses d'investissement, au chapitre 040).

2.2 Les dépenses d'exploitation (5,3 M€)

Chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL 0,7 M€

Ce chapitre comprend principalement:

- des frais de structure correspondant au remboursement par le budget Assainissement des charges supportées par le Budget principal (personnel et moyens techniques) 0,4 M€
- la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement 0,1 M€

Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 1 K€

Ce montant correspond à 1 000 € de créances admises en non-valeur, ainsi que 20 € destinés à couvrir les éventuelles régularisations de TVA.

Chapitre 66 – CHARGES FINANCIERES **0,2 M€**

Ce chapitre intègre les charges financières relatives aux intérêts de la dette (160 K€) et les intérêts courus non échus (20 K€).

Chapitre 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES **20 K€**

Il s'agit de charges exceptionnelles pour faire face notamment, le cas échéant, à d'éventuels remboursements de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS **5 K€**

Ce chapitre correspond à une prévision des créances supérieures à 2 ans non recouvrées.

Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS **3,6 M€**

Ces crédits couvrent les dotations aux amortissements : ils permettent d'assurer, à terme, le renouvellement des réseaux, dont il importe de constater chaque année la dépréciation, étalée sur leur durée de vie (idem en recettes d'investissement).

Chapitre 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT **0,9 M€**

Ce virement constitue l'excédent de fonctionnement qui participe notamment au remboursement de la dette en section d'investissement.

La section d'exploitation est équilibrée.

3. Section d'investissement

3.1 Les recettes d'investissement (8,7 M€)

Chapitre 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES 28 K€

Il s'agit d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour l'étude de fiabilisation des modèles hydrauliques.

Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES 4,2 M€

L'emprunt prévisionnel destiné à assurer l'équilibre global de la section s'élève à 4,2 M€. Ce montant sera ajusté au courant de l'année, avec notamment l'affectation des résultats 2025, et l'ajustement des crédits au fil de l'année en fonction des aléas de l'activité et des opérations.

Chapitre 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 3,6 M€

Les amortissements de l'exercice, dont la contrepartie se trouve en dépenses d'ordre de la section d'exploitation (chapitre 042), s'établissent à 3,6 M€.

Chapitre 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES 30 K€

Ce chapitre comprend les écritures comptables nécessaires à la récupération d'avances forfaitaires (idem en dépenses d'investissement, chapitre 041).

Chapitre 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 0,9 M€

Ce virement correspond à l'excédent de la section d'exploitation (idem en dépenses de fonctionnement, chapitre 023).

3.2 Les dépenses d'investissement (8,7 M€)

Chapitre 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES 0,7 M€

Il comprend le remboursement annuel du capital de la dette bancaire (660 K€) et de la dette contractée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (30 K€).

Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 1,0 M€

Ce chapitre inclut :

- le schéma d'assainissement - document cadre 0,6 M€
- les études relatives au schéma directeur d'assainissement..... 0,3 M€
- les études sur les réseaux d'eaux usées 0,1 M€

Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES 1,6 M€

Ce chapitre comporte les inscriptions relatives :

- à la réhabilitation des collecteurs 0,8 M€
- aux postes d'eaux usées sur l'ensemble du territoire 0,6 M€
- aux travaux sur le réseau d'eaux usées 0,2 M€

Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS 4,7 M€

Ce chapitre est constitué de dépenses au titre de travaux sur les réseaux d'assainissement sur le territoire, dont principalement:

- rues Kleber, Racine et La Fontaine à Trappes	1,2 M€
- rue des Ebisoires à Plaisir.....	0,8 M€
- rues Hillion et Mansart à Plaisir.....	0,8 M€
- rue Bertolt Brecht à Guyancourt.....	0,7 M€
- villa Estienne d'Orves à Trappes	0,3 M€

Chapitre 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 0,7 M€

Les dépenses d'ordre concernent la reprise des subventions amortissables (dont principalement des subventions de l'Agence de l'eau pour 0,4 M€).

Chapitre 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES 30 K€

Ce chapitre comprend les écritures comptables nécessaires à la récupération d'avances forfaitaires (idem en recettes d'investissement, chapitre 041).

La section d'investissement est équilibrée.

BUDGET ASSAINISSEMENT - BP 2026

Exploitation

Dépenses

Chapitre	BP 2025	BUDGET 2025	BP 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	532 476,00	532 476,00	652 476,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 020,00	1 020,00	1 020,00
66 - CHARGES FINANCIERES	290 000,00	290 000,00	180 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	214 100,00	209 397,00	20 100,00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00	4 703,00	4 693,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	954 739,00	954 739,00	891 711,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 707 665,00	3 707 665,00	3 550 000,00
TOTAL DEPENSES	5 700 000,00	5 700 000,00	5 300 000,00
Résultat d'exploitation	0,00	0,00	0,00

Recettes

Chapitre	BP 2025	BUDGET 2025	BP 2026
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 035 767,60	5 035 767,60	4 617 693,00
74 - SUBVENTIONS	0,00	0,00	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 020,00	15 020,00	15 020,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 500,00	1 500,00	5 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 212,40	12 212,40	100,00
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	635 500,00	635 500,00	662 187,00
TOTAL RECETTES	5 700 000,00	5 700 000,00	5 300 000,00

Investissement

Dépenses

Chapitre	BP 2025	BUDGET 2025	BP 2026
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	635 500,00	635 500,00	662 187,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	796 500,00	1 451 500,00	690 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	360 000,00	180 000,00	1 010 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 840 000,00	1 440 000,00	1 640 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 338 000,00	718 000,00	4 667 813,00
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		2 860 574,23	
RAR tous chapitres		620 296,22	
TOTAL DEPENSES (I)	5 000 000,00	7 935 870,45	8 700 000,00
Résultat d'investissement hors restes à réaliser (II-I) = (III)	0,00	2 559 876,39	0,00
Dépenses en restes à réaliser (IV)			

Recettes

Chapitre	BP 2025	BUDGET 2025	BP 2026
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	954 739,00	954 739,00	891 711,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 707 665,00	3 707 665,00	3 550 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		5 803 342,84	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			28 500,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	307 596,00	0,00	4 199 789,00
TOTAL RECETTES (II)	5 000 000,00	10 495 746,84	8 700 000,00
Recettes en restes à réaliser (V)			

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20005878200026	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT SAINT QUENTIN EN YVELINES
--	---

POSTE COMPTABLE DE : 078006

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2026

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	31
A3.2 - Etalement des provisions	32
A4.1 - Equilibre des opérations financières	33
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	36
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	37
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 300 000,00	5 300 000,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 300 000,00	5 300 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	8 700 000,00	8 700 000,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	8 700 000,00	8 700 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	14 000 000,00	14 000 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	532 476,00	0,00	652 476,00	652 476,00	652 476,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 020,00	0,00	1 020,00	1 020,00	1 020,00
Total des dépenses de gestion des services		533 496,00	0,00	653 496,00	653 496,00	653 496,00
66	Charges financières	290 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
67	Charges exceptionnelles	214 100,00	0,00	20 100,00	20 100,00	20 100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	4 693,00	4 693,00	4 693,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 037 596,00	0,00	858 289,00	858 289,00	858 289,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	954 739,00	0,00	891 711,00	891 711,00	891 711,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 707 665,00	0,00	3 550 000,00	3 550 000,00	3 550 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 662 404,00	0,00	4 441 711,00	4 441 711,00	4 441 711,00
TOTAL		5 700 000,00	0,00	5 300 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 300 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 035 767,60	0,00	4 617 693,00	4 617 693,00	4 617 693,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 020,00	0,00	15 020,00	15 020,00	15 020,00
Total des recettes de gestion des services		5 050 787,60	0,00	4 632 713,00	4 632 713,00	4 632 713,00
76	Produits financiers	1 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
77	Produits exceptionnels	12 212,40	0,00	100,00	100,00	100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 064 500,00	0,00	4 637 813,00	4 637 813,00	4 637 813,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	635 500,00	0,00	662 187,00	662 187,00	662 187,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		635 500,00	0,00	662 187,00	662 187,00	662 187,00
TOTAL		5 700 000,00	0,00	5 300 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 300 000,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	3 779 524,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	360 000,00	0,00	1 010 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 840 000,00	0,00	1 640 000,00	1 640 000,00	1 640 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 338 000,00	0,00	4 667 813,00	4 667 813,00	4 667 813,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 538 000,00	0,00	7 317 813,00	7 317 813,00	7 317 813,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	796 500,00	0,00	690 000,00	690 000,00	690 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		796 500,00	0,00	690 000,00	690 000,00	690 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 334 500,00	0,00	8 007 813,00	8 007 813,00	8 007 813,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	635 500,00	0,00	662 187,00	662 187,00	662 187,00
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		665 500,00	0,00	692 187,00	692 187,00	692 187,00
TOTAL		5 000 000,00	0,00	8 700 000,00	8 700 000,00	8 700 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 700 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	28 500,00	28 500,00	28 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	307 596,00	0,00	4 199 789,00	4 199 789,00	4 199 789,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		307 596,00	0,00	4 228 289,00	4 228 289,00	4 228 289,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		307 596,00	0,00	4 228 289,00	4 228 289,00	4 228 289,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	954 739,00		891 711,00	891 711,00	891 711,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 707 665,00		3 550 000,00	3 550 000,00	3 550 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 692 404,00		4 471 711,00	4 471 711,00	4 471 711,00
TOTAL		5 000 000,00	0,00	8 700 000,00	8 700 000,00	8 700 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 700 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	3 779 524,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	652 476,00		652 476,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 020,00		1 020,00
66	Charges financières	180 000,00	0,00	180 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 100,00	0,00	20 100,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	4 693,00	3 550 000,00	3 554 693,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		891 711,00	891 711,00
Dépenses d'exploitation – Total		858 289,00	4 441 711,00	5 300 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 300 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	662 187,00	662 187,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	690 000,00	0,00	690 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 010 000,00	0,00	1 010 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 640 000,00	30 000,00	1 670 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 667 813,00	0,00	4 667 813,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		8 007 813,00	692 187,00	8 700 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 700 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 617 693,00		4 617 693,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 020,00		15 020,00
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	5 000,00
77	Produits exceptionnels	100,00	662 187,00	662 287,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	4 637 813,00	662 187,00	5 300 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 300 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	28 500,00	0,00	28 500,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 199 789,00	0,00	4 199 789,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	30 000,00	30 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		3 550 000,00	3 550 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		891 711,00	891 711,00
	Recettes d'investissement – Total	4 228 289,00	4 471 711,00	8 700 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 700 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	532 476,00	652 476,00	652 476,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	40 000,00	40 000,00	40 000,00
617	Etudes et recherches	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	8 000,00	8 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	424 476,00	424 476,00
62876	Remb. frais au GFP de rattachement	424 476,00	0,00	0,00
63713	Redevance pour la performance des systèm	0,00	120 000,00	120 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 020,00	1 020,00	1 020,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	20,00	20,00	20,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		533 496,00	653 496,00	653 496,00
66	Charges financières (b) (8)	290 000,00	180 000,00	180 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	250 000,00	160 000,00	160 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	40 000,00	20 000,00	20 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	214 100,00	20 100,00	20 100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200 000,00	10 000,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	14 100,00	10 100,00	10 100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	4 693,00	4 693,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	4 693,00	4 693,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 037 596,00	858 289,00	858 289,00
023	Virement à la section d'investissement	954 739,00	891 711,00	891 711,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	3 707 665,00	3 550 000,00	3 550 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 707 665,00	3 550 000,00	3 550 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 662 404,00	4 441 711,00	4 441 711,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 662 404,00	4 441 711,00	4 441 711,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 700 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 300 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	135 270,30
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	115 270,30
= Différence ICNE N – ICNE N-1	20 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 035 767,60	4 617 693,00	4 617 693,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	4 435 767,60	4 017 693,00	4 017 693,00
70613	Participations assainissement collectif	600 000,00	600 000,00	600 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 020,00	15 020,00	15 020,00
757	Redevances des fermiers, concession..	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7588	Autres	20,00	20,00	20,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 050 787,60	4 632 713,00	4 632 713,00
76	Produits financiers (b)	1 500,00	5 000,00	5 000,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	1 500,00	5 000,00	5 000,00
77	Produits exceptionnels (c)	12 212,40	100,00	100,00
7711	Dédits et pénalités perçus	12 112,40	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	100,00	100,00	100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		5 064 500,00	4 637 813,00	4 637 813,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	635 500,00	662 187,00	662 187,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	635 500,00	662 187,00	662 187,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		635 500,00	662 187,00	662 187,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 700 000,00	5 300 000,00	5 300 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 300 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	360 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
2031	Frais d'études	360 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 840 000,00	1 640 000,00	1 640 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 840 000,00	1 640 000,00	1 640 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 338 000,00	4 667 813,00	4 667 813,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 338 000,00	4 667 813,00	4 667 813,00
Total des dépenses d'équipement		3 538 000,00	7 317 813,00	7 317 813,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	796 500,00	690 000,00	690 000,00
1641	Emprunts en euros	766 500,00	660 000,00	660 000,00
1681	Autres emprunts	30 000,00	30 000,00	30 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		796 500,00	690 000,00	690 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 334 500,00	8 007 813,00	8 007 813,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	635 500,00	662 187,00	662 187,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	635 500,00	662 187,00	662 187,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	435 000,00	428 000,00	428 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	10 000,00	9 777,00	9 777,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	32 500,00	40 253,00	40 253,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	7 000,00	10 826,00	10 826,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	3 000,00	21 707,00	21 707,00
139188	des tiers	148 000,00	151 624,00	151 624,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	30 000,00	30 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		665 500,00	692 187,00	692 187,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 000 000,00	8 700 000,00	8 700 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 700 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	28 500,00	28 500,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	28 500,00	28 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	307 596,00	4 199 789,00	4 199 789,00
1641	Emprunts en euros	307 596,00	4 199 789,00	4 199 789,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		307 596,00	4 228 289,00	4 228 289,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		307 596,00	4 228 289,00	4 228 289,00
021	Virement de la section d'exploitation	954 739,00	891 711,00	891 711,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	3 707 665,00	3 550 000,00	3 550 000,00
28031	Frais d'études	70 000,00	70 000,00	70 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	570,00	0,00	0,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	5 000,00	5 000,00	5 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	5 303,00	5 000,00	5 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 850,00	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	41 275,00	45 000,00	45 000,00
28131	Bâtiments	810 075,00	540 000,00	540 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	5 778,00	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	570,00	570,00	570,00
28151	Installations complexes spécialisées	11 830,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 062 710,00	2 073 000,00	2 073 000,00
28154	Matériel industriel	201,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	79 300,00	4 500,00	4 500,00
28157	Aménagement matériel industriel	470,00	470,00	470,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	546 243,00	670 000,00	670 000,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	2 140,00	136 260,00	136 260,00
28181	Installations générales, agencements	200,00	200,00	200,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 600,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	750,00	0,00	0,00
28188	Autres	58 800,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 662 404,00	4 441 711,00	4 441 711,00
041	Opérations patrimoniales (8)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	30 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 692 404,00	4 471 711,00	4 471 711,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 000 000,00	8 700 000,00	8 700 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

SAINT QUENTIN EN YVELINES - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2026

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				8 700 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					9 862 936,77									
1641 Emprunts en euros (total)					9 862 936,77									
20805/2249/105/001	SOCIETE GENERALE	20/12/2007	18/12/2008	30/11/2009	1 000 000,00	V	EONIA	2,333	3,659	EUR	M	P	O	A-1
21307/18895/001/001	SOCIETE GENERALE	28/07/2011	28/03/2013	28/03/2014	1 800 000,00	V	EURIBOR12M	1,697	1,650	EUR	A	C	O	A-1
21402/MIN522263EUR	LA BANQUE POSTALE	22/11/2013	17/12/2014	01/01/2016	1 100 000,00	V	EURIBOR12M	1,509	1,280	EUR	A	C	O	A-1
21501/MIN511969EUR	LA BANQUE POSTALE	01/12/2014	16/12/2015	01/01/2017	1 390 000,00	V	EURIBOR12M	0,780	0,790	EUR	A	C	O	A-1
21604/MIN513915EUR	LA BANQUE POSTALE	11/12/2015	19/12/2016	01/01/2018	1 300 000,00	V	EURIBOR12M	0,970	0,620	EUR	A	C	N	A-1
21707/MIN513095EUR/001	SFIL - CAIS. FINANCEMENT LOCAL	04/01/2006	31/12/2018	02/01/2019	1 279 999,64	F		3,780	3,900	EUR	M	C	O	A-1
21708/06368 00020673103	CREDIT MUTUEL IDF	29/06/2009	31/12/2018	30/11/2019	366 893,38	F		3,950	4,010	EUR	A	P	N	A-1
21710/9730330 / 17515	CEIDF	05/04/2016	31/12/2018	15/10/2019	958 224,97	F		1,850	1,890	EUR	A	P	O	A-1
21711/00001082695	CREDIT AGRICOLE		31/12/2018	28/03/2019	667 818,78	F		3,520	3,570	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					352 485,61									
1681 Autres emprunts (total)					352 485,61									
21101/10170681/01	AGENCE EAU SEINE NORMANDIE	21/01/2010	07/03/2011	29/02/2012	14 205,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
21206/1035363201	AGENCE EAU SEINE NORMANDIE	06/07/2012	21/12/2012	17/12/2013	39 978,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
21311/10408511/01	AGENCE EAU SEINE NORMANDIE	19/03/2013	02/08/2013	29/07/2014	79 772,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
21705/1037388101	AGENCE EAU SEINE NORMANDIE	21/11/2012	31/12/2018	20/01/2019	141 200,61	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
21706/1013288101	AGENCE EAU SEINE NORMANDIE	31/07/2009	31/12/2018	22/02/2019	77 330,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 215 422,38									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 061 784,38					644 000,30	130 497,96	0,00	63 595,14
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 061 784,38					644 000,30	130 497,96	0,00	63 595,14
20805/2249/105/001	N	0,00	A-1	262 482,96	2,91	F		3,550	80 853,57	9 208,39	0,00	0,00
21307/18895/001/001	N	0,00	A-1	720 000,00	6,98	V	EURIBOR12M	3,500	90 000,00	25 550,00	0,00	16 891,39
21402/MIN522263EUR	N	0,00	A-1	366 666,60	4,00	V	EURIBOR12M	3,634	73 333,34	13 509,73	0,00	10 777,76
21501/MIN511969EUR	N	0,00	A-1	555 999,97	5,00	V	EURIBOR12M	3,174	92 666,67	17 892,54	0,00	14 869,03
21604/MIN513915EUR	N	0,00	A-1	649 999,74	6,00	V	EURIBOR12M	3,064	92 857,18	20 192,60	0,00	17 259,86
21707/MIN513095EUR/001	N	0,00	A-1	559 999,28	6,91	F		3,780	80 000,04	20 055,00	0,00	1 510,32
21708/06368 00020673103	N	0,00	A-1	133 113,21	3,91	F		3,950	31 370,20	5 257,97	0,00	334,90
21710/9730330 / 17515	N	0,00	A-1	545 699,51	9,78	F		1,850	50 179,59	10 095,44	0,00	1 909,82
21711/00001082695	N	0,00	A-1	267 823,11	4,74	F		3,520	52 739,71	8 736,29	0,00	42,06
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		79 738,05					26 821,93	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		79 738,05					26 821,93	0,00	0,00	0,00
21101/10170681/01	N	0,00	A-1	947,00	0,16	F		0,000	947,00	0,00	0,00	0,00
21206/1035363201	N	0,00	A-1	5 330,40	1,96	F		0,000	2 665,20	0,00	0,00	0,00
21311/10408511/01	N	0,00	A-1	15 954,44	2,57	F		0,000	5 318,13	0,00	0,00	0,00
21705/1037388101	N	0,00	A-1	43 446,21	3,05	F		0,000	10 861,60	0,00	0,00	0,00
21706/1013288101	N	0,00	A-1	14 060,00	1,14	F		0,000	7 030,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 141 522,43					670 822,23	130 497,96	0,00	63 595,14

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	14	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 141 522,43	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 5000.00 €	2017-12-21

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 - FRAIS ETUDES NON SUIVIS DE REALISATION	5	21/12/2017
L	2032 - FRAIS DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT	5	21/12/2017
L	2033 - FRAIS INSERTION NON SUIVIS DE REALISATION	5	21/12/2017
L	2051 - LOGICIELS BUREAUTIQUE (EX. OFFICE)	2	21/12/2017
L	2051 - APPLICATIONS INFORMATIQUES	5	21/12/2017
L	2051 - BREVET-LICENCE-MARQUE-DT-VAL SIMIL CASQY	15	21/12/2017
L	2182 - DEUX ROUES - SCOOTERS	3	21/12/2017
L	2182 - VEHICULES DE TOURISME	5	21/12/2017
L	2182 - VEHICULES UTILITAIRES	8	21/12/2017
L	2183 - MAT BUR ET INFO - PETIT MAT BUREAUTIQUE	4	21/12/2017
L	2183 - MAT BUR ET INFO - GROS MAT DE BUREAU	10	21/12/2017
L	2183 - MAT BUR ET INFO - MATERIEL INFORMATIQUE	4	21/12/2017
L	2184 - MOBILIER - TYPE BUREAUX, CHAISES, ARMOIRES	10	21/12/2017
L	2184 - MOBILIER - COFFRES FORTS	15	21/12/2017
L	2185 - CHEPTEL	0	21/12/2017
L	2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES SAUF	10	21/12/2017
L	2188 - EQUIPEMENT ELECTROMENAGER	5	21/12/2017
L	2188 - EQUIPEMENT AUDIOVISUEL	5	21/12/2017
L	2188 - MATERIEL DE TELEPHONIE	5	21/12/2017
L	2188 - PETIT MAT - ACCESSOIRES 1ER EQUIPEMENT	5	21/12/2017
L	2188 - MATERIEL MONETIQUE	5	21/12/2017
L	208 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	21/12/2017
L	2121 - TERRAINS NUS	15	21/12/2017
L	2128 - AUTRES TERRAINS	15	21/12/2017
L	2138 - BATIMENTS LEGERS ABRIS	15	21/12/2017
L	21531 - RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	60	21/12/2017
L	21532 - RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	60	21/12/2017
L	2155 - OUTILLAGE INDUSTRIEL	15	21/12/2017
L	21562 - SERVICE D'ASSAINISSEMENT	15	21/12/2017
L	2157 - AGENCT AMENAGT MAT. OUTILLAGE INDUSTRIELS	15	21/12/2017
L	21355 - BATIMENTS ADM AMORTISSABLES	15	21/12/2017
L	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	0	21/12/2017
L	CONSTRUCTION BATIMENTS PUBLICS -BATIMENTS ADMINIST	30	21/12/2017
L	CONSTRUCTION BATIMENTS PUBLICS- CENTRES D'INCENDI	15	21/12/2017
L	INSTAL.GRLE.CONSTRUCTION. BAT PUBLIC	20	21/12/2017
L	BAT EXPLOITATION INSTAL.AMENGT EQUIPEMT CUISINE	15	21/12/2017
L	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	15	21/12/2017
L	2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	15	21/12/2017
L	RESEAUX DE VOIRIE	0	21/12/2017
L	RESEAUX DE VOIRIE- INSTAL COMPLEXE SPECIALISEE	50	21/12/2017
L	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	60	21/12/2017
L	INSTAL. MAT ET OUTIL TECHNIQUE MATERIEL INDUSTRIEL	15	21/12/2017
L	MATERIEL SPECIFQUE EXPLOITATION SERVICE ASSAINISST	15	21/12/2017
L	AUTRES INSTAL MATERIEL ET OUTI TECH COMPOSTEURS	0	21/12/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION TVA	60	21/12/2017
L	208 - BIENS DE FAIBLE VALEUR	1	21/12/2017
L	2051 - BIENS DE FAIBLE VALEUR	1	21/12/2017
L	2188 - BIENS DE FAIBLE VALEUR	1	21/12/2017
L	2184 - BIENS DE FAIBLE VALEUR	1	21/12/2017
L	2183 - BIENS DE FAIBLE VALEUR	1	21/12/2017
L	2315 - BIENS DE FAIBLE VALEUR	1	21/12/2017
L	21532-BIEN FAIBLE VALEUR	1	21/12/2017
L	211X - NA - TERRAINS	0	21/12/2017
L	2315 - NA - TRAVAUX	0	21/12/2017
L	COMMUNES	60	21/12/2017
L	AUTRES	60	21/12/2017
L	AGENCE DE L'EAU	60	21/12/2017
L	AUTRES	60	21/12/2017
L	REGIONS	60	21/12/2017
L	DEPARTEMENTS	60	21/12/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		1 674 000,00	1 674 000,00	307 000,00	1 367 000,00
Prévention risques technologiques	0,00	19/09/2016	1 067 000,00	1 067 000,00	0,00	1 067 000,00
Contentieux RH	0,00	11/04/2018	47 000,00	47 000,00	47 000,00	0,00
Contentieux urbanisme	0,00	25/03/2021	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00
Contentieux vente terrain	0,00	25/11/2021	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00
Provision des CET	0,00	23/03/2023	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00
Dépréciations (2)	316 100,29		27 644,92	343 745,21	27 644,92	316 100,29
CREANCES DOUTEUSES	316 100,29	25/09/2025	27 644,92	343 745,21	27 644,92	316 100,29
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	316 100,29		1 701 644,92	2 017 745,21	334 644,92	1 683 100,29

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 352 187,00	1 352 187,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 441 711,00	4 441 711,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 089 524,00	3 089 524,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 352 187,00	I 1 352 187,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		690 000,00	690 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	660 000,00	660 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	30 000,00	30 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		662 187,00	662 187,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	662 187,00	662 187,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 441 711,00	III 4 441 711,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 441 711,00	4 441 711,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	70 000,00	70 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00
28087	Immo. incorp. reçues - mise à dispo.	5 000,00	5 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	5 000,00	5 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	45 000,00	45 000,00
28131	Bâtiments	540 000,00	540 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00
28138	Aménagement Autres constructions	570,00	570,00
28151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 073 000,00	2 073 000,00
28154	Matériel industriel	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	4 500,00	4 500,00
28157	Aménagement matériel industriel	470,00	470,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	670 000,00	670 000,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	136 260,00	136 260,00
28181	Installations générales, agencements	200,00	200,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00
28188	Autres	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	891 711,00	891 711,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Lieu de mise à disposition (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
12/12/2013 - Affermage	Société des Eaux de Versailles et de Saint-Clouf			1 000 000,00
30/06/2022 - Concession	Société des Eaux de Versailles et de Saint-Clouf			1 000 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 76

Nombre de membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 70

VOTES :

Pour : 70

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/12/2025

Présenté par (1) ,

A Trappes le 18/12/2025

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Trappes, le 18/12/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.